

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

**IMMOBILIER LOI ALUR
FORMATION LOI ALUR TRANSACTION - 1/2**

OBJECTIFS DE LA FORMATION Répondre à l'obligation de formation dans le secteur de l'immobilier - Mise à jour et perfectionnement des connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial, déontologique et technique.

PUBLIC VISE Tout professionnel de l'immobilier

PREREQUIS Connaissances générales en immobilier

DUREE ET DATE 14 heures réparties sur 2 jours, les 4 et 5 Novembre 2019

ANIMATEURS Equipe Formatec :
- Mr Stéphane PRAT
- Mr André CONESA

MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE La méthode affirmative permet aux participants de découvrir un nouveau contenu. Elle se base sur l'exposé. Elle est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques. La formation a lieu dans une salle de réunion de l'hôtel KYRIAD Prestige (135 rue de Jugurtha - ZA de Tournezy – 34070 MONTPELLIER), équipée de tout le matériel nécessaire (liaison Wi-Fi, projecteur vidéo, paper-board)

DOCUMENTS A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE Fiche de renseignements, QCM Avant-projet, QCM Après-projet, Feuille d'émargement, Attestation de présence.

PROGRAMME Introduction : Accueil des participants et tour de table de présentation.

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

**IMMOBILIER LOI ALUR
FORMATION LOI ALUR TRANSACTION - 2/2**

PLAN DE FORMATION

JOUR 1 : TRONC COMMUN tous secteurs (Transaction, Location, Gestion) – 7 heures

- DEONTOLOGIE – 2h00

La déontologie du métier

- Définition, origine
- Principes
- Instances de contrôle et de sanction
- TRACFIN : Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

- ECONOMIE et FISCALITE – 1h30

- L'analyse du marché
- L'impact des taux d'intérêts sur le marché de l'immobilier
- La zone d'activité de l'agent immobilier sur son secteur
- Appréhender la plus-value des résidents français sur les biens immobiliers
- Les conséquences des successions sur les ventes ou les locations immobilières
- Les fondamentaux du revenu foncier

- JURIDIQUE – 3h30

- La loi ELAN – Le RGPD
- Les nouvelles cartes professionnelles
- Lois SRU – HOGUET – ALUR
- Les obligations dans la rédaction des annonces immobilières
- Les obligations des négociateurs immobiliers

JOUR 2 : TRONC COMMUN tous secteurs (Transaction, Location, Gestion) – 7 heures

- COMMERCIAL : Les fondamentaux commerciaux de la transaction immobilière – 3h30

- Réussir la prospection immobilière
- Maîtriser les règles de la négociation

- TECHNIQUE : Les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme et la transition énergétique – 3h30

- RT2012
- Diagnostics immobiliers
- Urbanisme local
- Analyse du PLU
- Permis de construire

VALIDATION DE LA FORMATION QCM Après-projet (évaluation sur les acquis de la formation), Attestation individuelle de formation Loi Alur.